

**Service Ressources Humaines/  
Affaires juridiques  
REF : MH/JAC**

**OBJET : ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE, DE CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. DE SANNOIS - MODIFICATION**

**LE MAIRE DE SANNOIS,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de SANNOIS,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, articles L251-1, L251-5 à L251-7, L254-2,

**Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la fonction publique territoriale,

**Vu** les délibérations concordantes n°2022-79 du 23 juin 2022 du Conseil Municipal et n°2022-31 du 14 juin 2022 du Conseil d'Administration du CCAS créant un Comité Social Territorial commun à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** les délibérations concordantes n°2022-80 du 23 juin 2022 du Conseil Municipal et n°2022-32 du 14 juin 2022 du Conseil d'Administration du CCAS fixant le nombre de représentants du personnel au CST et décidant du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissement,

**Vu** l'arrêté n°2023/04 du 18 janvier 2023 portant constitution de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité, de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial de la Ville et du C.C.A.S de Sannois,

**Vu** l'arrêté n°2024/102 du 28 novembre 2024 portant modification de la constitution de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité, de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du Maire et des Adjointes,

**Vu** l'arrêté n°2026/20 du 09 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Vu** l'arrêté du Maire de Sannois n°2026/526 du 18 mai 2026 portant sur la modification de la constitution du Comité Social Territorial de la ville et du C.C.A.S de Sannois,

**Considérant** que suite à l'installation du nouveau Maire et des élus, il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres représentant la collectivité titulaires et suppléants, au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité, de conditions de travail du Comité Social Territorial.

**ARRETE :**

**Article 1 :** A compter du 18 mai 2026, la composition de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité, de conditions de travail la du Comité Social Territorial siégeant auprès de la Ville et C.C.A.S. de Sannois est la suivante :

Représentants de la collectivité/Etablissement public	
Membres titulaires	Membres suppléants
Nicolas PONCHEL	Nicolas FLAMENT
Marie-Ange LEMOINE	Kevin LAIGLE
Katia GUERIN	Audrey MONTEL
François LAMARCHE	Nabila TAGUEMOUNT

Représentants du personnel Comité Social Territorial	
Membres titulaires	Membres suppléants
RIGAL Grégory	STOLL Ida
NOBIAL Sylvain	LEMERCIER Sandrine
COSSARD Kévin	DE JESUS Marine
BENAMMOUR Joshuar	LIRA Julian

**Article 2 :** La Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité, de conditions de travail la du Comité Social Territorial est présidée par le Maire, Monsieur Nicolas PONCHEL

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise — 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fi>.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

-Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge les arrêtés n°2023/04 du 18 janvier 2023 et n°2024/102 du 28 novembre 2024 portant constitution et modification de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité, de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial

**Nicolas PONCHEL**

Maire de Sannois  
Vice-président de la  
Communauté d'agglomération Val Parisis

À SANNOIS, le 18 mai 2026

Exécutoire en vertu de  
l'article L 2121-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales

AR du 20 Mai 2026  
publié ou Notifié le 20 Mai 2026



Pour le Maire  
Par délégué  
Le Directeur Général Adjoint des services